



DANS SA SEANCE DU 09 OCTOBRE 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- D'autoriser la pose d'une palissade de chantier sur le domaine public le long de la Rte de la Gare pour le chantier PQ Les Marais, parcelle 122 ;
- D'autoriser l'installation d'une tente sur la parcelle n° 125 de M. Baltisberger pendant la durée du chantier du PQ Les Marais ;
- D'autoriser l'installation photovoltaïque sur le toit de la maison de M. Salquin, Ch. des Vignettes 6, parcelle 173

La municipalité